



# BTS Economie Sociale et Familiale

UFA BAUDIMONT - ARRAS

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7570/>



## • PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

## • PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un niveau 4 (Bac ro ASSP, SAPAT, ST2S, STMG), d'un DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires) ou tout autre diplôme reconnu de niveau 4 (DE ME, DE TISF, BPJEPS...)

## • MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Selon les modalités définies par PARCOURSUP'.

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

## • OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le titulaire du BTS ESF participe à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement. Il assure différentes fonctions :

- Expertise et conseil technologiques
- Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement
- Animation, formation et communication professionnelle.

L'action de ce professionnel se déroule dans le respect du droit des usagers et de l'éthique professionnelle.

A l'issue le candidat sera capable de :

- Participer à la réalisation des missions des établissements et des services qui l'emploient sur la base de son expertise dans les domaines de la vie quotidienne : alimentation-santé, budget, consommation, environnement-énergie, habitat-logement.

- Assurer différentes fonctions :

- \* Expertise et conseil technologiques
- \* Organisation technique de la vie quotidienne dans un service, dans un établissement
- \* Animation, formation et communication professionnelle.

L'action de ce professionnel se déroule dans le respect du droit des usagers et de l'éthique professionnelle.

## • PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le titulaire du BTS ESF peut exercer ses activités dans différentes structures publiques et privées

Selon les secteurs, les emplois seront dénommés différemment : conseiller habitat, chargé de gestion locative, conseiller en énergie, responsable vie quotidienne, animateur en consommation, animateur prévention santé, conseiller aux tuteurs familiaux ...



# ORGANISATION DE LA FORMATION

## • MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports Théoriques et pratiques – Enseignement général et Professionnel – Mise en situation professionnelle  
Alternance centre et entreprise

## • MODALITÉS D'ÉVALUATION

Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau 5  
Epreuves d'examen ponctuelles – épreuves écrites, orales et de mises en situation professionnelle  
La certification obtenue pour le tuteur s'organise selon deux modalités d'évaluation :

- Evaluations en contrôle en cours de formation
- Examens écrits à la fin de cycle de formation

## • NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 20

## • DURÉE DE LA FORMATION

1350 heures en centre (pour un parcours normal) échelonnées sur 24 mois (possibilité d'adaptation de parcours selon la situation)

## • PROGRAMME

- E1 : Langue vivante étrangère 1
- E2 : Conseil et expertise technologiques
- E3 : Mise en œuvre de conseil et d'expertise technologiques
- E4 : ICAF et méthodologie de projet
- E5 : Connaissance des politiques sociales

## • TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande  
Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7200 €. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

## • ENTREPRISES

associations de consommateurs, associations familiales, collectivités territoriales, centres sociaux, fournisseurs d'énergie, maisons relais, foyers logement, bailleurs sociaux, services en prévention santé...

## • ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Service handicap du CFA Jean Bosco :  
handicap@cfajeambosco.fr

## • TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION (1<sup>er</sup> session en 2025)

NC%

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

NC %

Taux d'interruption en cours de formation

NC %

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

NC %

Taux de poursuite d'études

## • VALEUR AJOUTÉE:

Accompagnement (point écoute)  
Projets pédagogiques  
Passerelle avec les formations du secteur médico social  
Partenariats écoles et entreprises



## COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT  
17 rue Saint Maurice – CS 40573  
62008 ARRAS Cedex  
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN  
RELATION SERVICE  
DÉVELOPPEMENT CFA  
DU SECTEUR :

Katia SAUS

SERVICE  
DÉVELOPPEMENT  
UFA BAUDIMONT

Ségolène MASSEUS